

Paris, le 02 juin 2015

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Standard : 01 40 27 30 00  
Télécopie : 01 40 27 55 77

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux  
des Organisations Syndicales Centrales

**LE DIRECTEUR GENERAL**

Je vous prie de trouver ci-joint, en m'excusant pour le retard par rapport à l'engagement que j'avais pris jeudi de vous l'adresser avant la fin de la semaine dernière, de nouvelles bases de discussions.

Jeudi 21 mai, je vous avais écrit pour vous proposer de repartir de l'amélioration des conditions de travail.

Cela m'avait conduit à vous adresser des propositions dans ce domaine, que je vous ai fait parvenir mardi 26 mai 2015.

Ces propositions, toujours valides, sont intégralement incluses dans le document que je vous adresse aujourd'hui.

Conformément à la demande que vous avez exprimée en vue de repartir effectivement sur de nouvelles bases, il est bien précisé que le document du 23 avril 2015 est retiré du champ de la discussion.

C'est un point important dans le cadre de la « politique de la main tendue » que j'entends poursuivre.

Ces nouvelles bases conduisent à adapter, comme vous l'avez souhaité, la méthode et le calendrier, pour mieux tenir compte des préoccupations des personnels. Cela conduit à mettre les conditions de travail et l'amélioration des organisations, en réponse aux besoins de malades, au cœur du sujet et de s'appuyer sur l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) qui pour réaliser ce travail de terrain, au plus près des réalités vécues. Le calendrier sera adapté à la progression du travail réalisé avec l'ANACT.

Sur le fond, le document apporte plusieurs garanties essentielles, parmi lesquelles : l'exclusion de tout passage en 7 heures, l'engagement de ne pas descendre en dessous de 15 RTT hors journée de solidarité, le maintien de la pause repas dans le temps de travail dans les services de soins ou dans les services exigeant une disponibilité continue des agents, les garanties concrètes données sur une meilleure visibilité et une plus grande stabilité des plannings, la poursuite de la déprécarisation des agents contractuels, le développement de la formation et de la promotion professionnelle, les engagements sur l'emploi.

Il explicite l'objectif de trouver une réforme équilibrée et équitable.

Il est une base de discussions : il peut donc être amendé.

Je vous propose que nous nous retrouvions, compte tenu du décalage dans la transmission de ce document, non pas mardi 2 juin, mais **vendredi 5 juin 2015 à 9 heures en salle des Instances** pour en discuter.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Martin Hirsch